



# Le travail en cours d'études a-t-il un effet sur l'insertion professionnelle ?

Application aux données de l'enquête « Génération 92 »

par Catherine Béduwé et Jean-François Giret

*Le travail en cours d'études est souvent considéré comme un « petit boulot » sans grande valeur professionnelle. Pourtant, il peut faciliter l'insertion professionnelle pour plusieurs raisons : compétence supplémentaire, signal positif pour les futurs employeurs, indice de motivation à travailler. Lorsqu'il correspond à une activité régulière, il accélère effectivement la stabilisation sur le marché du travail.*

Depuis les années quatre-vingt, de plus en plus d'étudiants, voire d'élèves, déclarent travailler tout en poursuivant leurs études scolaires ou universitaires. La démocratisation de l'enseignement supérieur, l'allongement des durées de scolarité, le rapprochement école-entreprise, la valorisation de l'expérience professionnelle dans le discours des entreprises, l'abondance des « petits boulots » liée à une plus grande flexibilité du marché du travail, la recherche d'autonomie financière de la part des jeunes : autant de raisons socio-économiques pour expliquer l'expansion du travail étudiant et lycéen. Mais quelles sont les conséquences de ce phénomène, apparemment banal<sup>1</sup>, sur la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes ?

Le travail en cours d'études (initiales) est le plus souvent considéré, chez les étudiants, comme un « petit boulot » ou un « job alimentaire », sans lien avec les études poursuivies et donc sans grande

valeur dans une perspective professionnelle. L'objectif essentiel est de procurer un complément de budget plus ou moins substantiel. Les travaux français d'économie ou de sociologie de l'édu-

**Catherine Beduwé** est ingénieur d'études au laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi (Lirhe). Ses travaux portent sur l'expérience professionnelle (*Cahier du Lirhe 99* et *Orientation scolaire et professionnelle 2000*) et plus généralement sur les liens entre diplôme et expérience nécessaires pour accéder à l'emploi. Elle est co-responsable d'un projet de recherche européen (TSER) sur ce thème, intitulé EDEX (développement de la formation et marché du travail en Europe).

**Jean-François Giret** est économiste, chargé d'études au Département des entrées dans la vie active du Céreq. Il travaille notamment sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Il a publié cette année un article sur le rôle du diplôme dans les premières années de vie active (*Revue Orientation Scolaire et Professionnelle*) et un ouvrage intitulé : *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*, CNRS Éditions.

<sup>1</sup> Voir par exemple dans le dossier « Campus » du *Monde* du 16 mai 2000, l'article en page XIII : « L'intérim au secours des étudiants Belges ».

cation, consacrés au travail en cours de formation, portent essentiellement sur cette dimension financière et sur l'implication dans l'organisation de l'emploi du temps des étudiants ou des lycéens travailleurs (Ballion 1994, Galland et Oberti 1996 ; Grignon et Gruel, 1999).

Pourtant, plusieurs recherches anglo-saxonnes soulignent l'influence positive des activités en cours d'études, menées par de jeunes américains, sur la probabilité d'accéder à un emploi, à une position professionnelle ou à une rémunération élevée à leur sortie du système éducatif (Meyer et Wise, 1982 ; Ehremberg et Sherman, 1987 ; Ruhm, 1997 ; Light, 1998). En France, à partir des enquêtes sur l'enseignement supérieur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), nous avons montré (Béduwé et Cahuzac, 1997 ; Béduwé, Cahuzac et Giret, 1999) que ces activités ont une forte influence sur le mode d'accès à l'emploi, le salaire et la position professionnelle observés au bout de quelques années de vie professionnelle. À propos du travail des lycéens, R. Ballion (1994, p. 13) écrit : « *Les jeunes [...] sont convaincus qu'exercer une activité rémunérée pendant leurs études leur apporte un atout supplémentaire quant à leur insertion professionnelle par rapport à leurs camarades qui restent dans leur cocon de lycéen.* » Dans ce cas, le travail a un rôle d'apprentissage à la vie active que les jeunes ne trouvent pas au sein de l'école. « *Les rôles sont inversés. Au lieu que ce soit l'école qui façonne les futurs agents économiques [...], c'est, dans le cas de ces élèves, le monde du travail qui les éduque* » (idem, p. 87).

Nous examinerons ici la question de la dimension professionnelle de ces activités de travail en cours d'études. Notre hypothèse est la suivante : si l'impact de ces activités sur l'insertion est réel, c'est-à-dire si les jeunes qui ont consacré une partie de leur « temps de formation initiale » à travailler (quelle qu'en soit la raison et quel que soit le lien entre les études et ce travail) n'ont pas la « même » insertion que ceux qui sortent du système éducatif vierges de tout contact avec le monde du travail, alors on peut parler d'expérience professionnelle à propos de ces premières activités. Il existe donc des débutants – au sens de *primo* sortants – expérimentés ; cette situation n'est pas sans conséquences sur l'analyse – théorique et méthodologique – du processus d'insertion.

Nous utiliserons les données de l'enquête « Génération 92 » réalisée par le Céreq en avril 1997,

après d'un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes ayant achevé leurs études initiales en 1992. Pour la première fois on interroge sur leurs débuts professionnels et dans une même enquête, des jeunes sortis à tous les niveaux du système éducatif, depuis les sortants de classe de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> sans formation professionnelle, jusqu'aux diplômés d'écoles de commerce, d'ingénieur ou les titulaires d'un doctorat.

Niveau et spécialité de diplôme certifient la formation explicite détenue par les débutants. La relation inverse qui lie niveau de diplôme et taux de chômage, à travers le temps et à ancienneté comparable sur le marché du travail, (Minni, Poulet, 1999a) témoigne du rôle déterminant joué par cette certification dans l'analyse de l'insertion des jeunes. Les données « Génération 92 » vont nous permettre de traiter simultanément la question du travail en cours d'études et celle du niveau de diplôme atteint en fin de formation initiale. Si l'on fait l'hypothèse que le travail en cours d'études est assimilable à une première expérience, il est, de toutes façons, complémentaire au diplôme ; dès lors, l'analyse doit porter sur les deux signaux<sup>2</sup>.

Un des enjeux de cet article sera d'établir les rôles respectifs du diplôme et du travail en cours d'études sur le processus d'insertion. Cette approche implique d'évaluer ce processus ; ce que nous ferons de diverses manières : par l'estimation de la durée d'insertion, par la construction des trajectoires types d'accès à l'emploi et enfin à l'aune du salaire obtenu au premier emploi.

Nous disposons de quelques variables qualifiant – fort sommairement – les expériences de travail précédant la sortie (1). Nous allons montrer qu'elles discriminent fortement les modes d'accès à l'emploi, tant en termes de durées d'insertion (2.1) que de trajectoires types d'accès à l'emploi (2.2). Nous démontrons ensuite, à l'aide d'une analyse sur le salaire au premier emploi, que parfois ce travail peut être reconstruit en termes de rémunération (3).

<sup>2</sup> Les données « Génération 92 » ne permettent pas de traiter du lien éventuel entre études (spécialité, domaine, etc.) et travail en cours d'études (type d'emploi, secteur d'activité, fonction exercée, etc.). Lorsque ce lien existe, on peut penser que la valeur professionnelle des emplois obtenus avant la fin des études est plus probable. Ceci viendrait alors renforcer la thèse d'une acquisition préalable d'expérience professionnelle. En l'absence d'information fiable sur ce lien, on ne pourra se livrer qu'à des interprétations d'ordre plus général.

## LE TRAVAIL EN COURS DE FORMATION INITIALE

En France, on a souvent tendance à considérer le phénomène du travail en cours d'études comme négligeable ; il est effectivement moins développé que dans d'autres pays européens (de Broucker, Gensbittel, Mainguet, 2000 ; Couppié et Mansuy, 2000).

Pourtant, plusieurs travaux ont révélé que le travail des étudiants n'est pas un phénomène négligeable au sein de l'enseignement supérieur. Galland et Oberti (1996) constatent que près de 41 % des étudiants ont une activité plus ou moins importante durant l'année et que 45 % ont un *job* d'été. Au total, seuls 14 % des étudiants n'ont exercé aucune activité pendant leurs études. Le nombre de salariés étudiants a certes légèrement diminué ces dernières années, en raison notamment de la baisse des emplois proposés par l'Éducation nationale. Cependant, il est passé de 130 000 étudiants en 1983 à 210 000 en 1999 (Vergnies, 1999). Moins connu statistiquement, le travail des lycéens a par ailleurs fait l'objet d'un ouvrage récent (Ballion, 1994).

La notion de « travail durant les études » que nous utilisons dans cet article est celle mesurée par l'enquête du Céreq (cf. encadré 1). Nous retenons trois situations qui serviront de fil conducteur à l'analyse : le travail fréquent ou régulier, le travail occasionnel et le stage en entreprise effectué dans le cadre de la formation. Ces situations s'excluent séquentiellement les unes des autres. Elles sous-entendent l'existence d'une rémunération (au moins pour les deux premières), sans que cela fasse formellement l'objet d'une déclaration individuelle.

L'enquête « Génération 92 » confirme l'importance du « travail en cours d'études » : seuls 14 % de l'ensemble des 533 000 jeunes sortis à tous les niveaux du système éducatif, scolaire, professionnel et universitaire, en 1992, disent n'avoir jamais eu de contact avec une entreprise au cours de leur scolarité, soit sous forme de contrat de travail, soit sous forme de stage en entreprise. Ainsi, 86 % d'entre eux ont eu un premier contact avec le marché du travail : 17 % de manière régulière ou fréquente ; 34 % de façon plus occasionnelle ; 34 % par le biais de stages en entreprise, réalisés dans le cadre de leur formation.

Le second enseignement concerne la présence d'élèves ayant travaillé au cours de leurs études à tous les niveaux de formation (cf. graphique 1) : 17 % des bacheliers, quelle que soit la filière qu'ils ont suivie, déclarent avoir travaillé fréquemment et près de 60 % occasionnellement, en dehors (ou en plus) des stages en entreprise liés à leur formation. De même, un jeune sortant de Niveau V sur dix a travaillé de façon régulière et près d'un sur trois en comptant les emplois occasionnels mais non prévus par leur formation. Ces chiffres sont encore beaucoup plus élevés chez les sortants de l'université, à tous les niveaux : un jeune universitaire sur trois a travaillé régulièrement pendant ses études et trois sur quatre, en comptant les emplois occasionnels. Ces résultats confirment donc les chiffres publiés.

## TRAVAIL EN COURS D'ÉTUDES ET PROCESSUS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle désigne à la fois un processus et le résultat de ce processus. Évaluer l'insertion professionnelle d'une cohorte de jeunes, c'est à la fois décrire la manière dont elle passe progressivement et collectivement de l'état d'inactif à celui d'actif occupé, sur une durée d'observation donnée, et chercher le moment final de ce processus, celui où elle sera déclarée insérée. Nous avons choisi, pour évaluer le processus et son résultat dans le cas de la génération des sortants de 1992, deux « méthodes » très différentes et complémentaires : la durée d'accès à une position stabilisée dans l'emploi et la construction de trajectoires types d'accès à l'emploi.

La première approche, celle des durées d'accès, est analytique : la stabilisation est définie théoriquement (non empiriquement) et on cherche à estimer le moment où elle survient dans la période de cinq ans dont on dispose. L'estimation dépend de l'indicateur que l'on choisit pour définir la notion de stabilisation. La seconde approche, celle des trajectoires types, est plus empirique ; elle sert à décrire les parcours d'emploi des jeunes sur les cinq ans d'observation : le nombre et la nature des trajectoires types sont révélés par les données dont elles sont totalement dépendantes. Mais les deux méthodes sont basées sur une analyse des données individuelles : la trajectoire type

#### Encadré 1

### La notion de travail en cours d'études dans l'enquête « Génération 92 »

Trois questions sont posées sur le travail en cours d'études à l'ensemble des sortants :

- Avez-vous effectué, dans le cadre de votre formation, des stages en entreprise ? (oui : 70 %).
- Pendant vos études avez-vous effectué :
  - des *jobs* de vacances ? (oui, souvent : 39 % – oui, parfois : 58 %),
  - des petits boulots (oui, souvent : 13 % – oui, parfois : 25 %).
- Indépendamment de ces petits boulots, avez-vous occupé un emploi régulier (hors contrat d'apprentissage) ? (oui : 6 %).

Les jeunes peuvent avoir répondu positivement à une, à deux ou même aux trois questions. Chacune évoque – implicitement – une intensité et une régularité de travail plus ou moins grandes. Nous avons donc créé la variable « travail en cours d'études » autour de quatre *items*, hiérarchisés entre eux et s'excluant les uns des autres :

- *travail fréquent* (avoir eu un emploi régulier ou souvent des petits boulots) : 17 %,
- *travail occasionnel* (avoir eu parfois des petits boulots ou souvent un *job* de vacances) : 34 %,
- *uniquement stages en entreprise* (en dehors de toute autre forme de travail) : 34,5 %,
- *aucun travail* (ou *job* de vacances parfois) : 14,5 %.

Le stage en entreprise n'étant pas forcément rémunéré échappe à la notion stricte de travail. Mais il dénote un lien avec l'entreprise et le monde du travail qu'il nous a semblé intéressant de distinguer.

Parmi les 6 % de jeunes déclarant avoir travaillé régulièrement, entre un tiers et la moitié déclare avoir gardé cet emploi après la fin des études. Pour la majorité donc, qui n'a pas gardé cet emploi, on ne connaît ni le statut (contrat à durée déterminée (CDD) ou contrat à durée indéterminée (CDI)), ni le secteur d'activité, ni la profession ou le domaine professionnel de cet emploi en cours d'études. À l'inverse, on connaît, mais pour elle seulement, le nombre d'heures par semaine, la durée en mois et le libellé de cette activité. Sur la base de cette information partielle, on peut dire que ces emplois réguliers correspondent généralement à des postes d'employé de différents secteurs (commerce, administratif...), de surveillant, d'enseignant contractuel et d'ouvrier.

Les « petits boulots » et les « *jobs* de vacances » relèvent du commerce, du secrétariat et des services aux personnes, avec de fortes disparités suivant le niveau d'études. Les étudiants sont surveillants, enquêteurs ou effectuent des tâches de secrétariat et d'accueil diverses. Les jeunes issus de l'enseignement secondaire ont surtout trouvé des petits boulots dans les secteurs industriels (bâtiment et travaux publics (BTP), mécanique), dans l'hôtellerie, la restauration, ou les services aux personnes.

Les stages en entreprise sont ceux réalisés dans le cadre de la formation et donc – *a priori* – obligatoires. Leur effet sur l'insertion est certain mais sans que l'on puisse toujours savoir s'il s'agit d'un effet stage en entreprise propre (et qui dépendrait alors fortement de l'entreprise) ou d'un effet « caché » de certaines formations professionnelles. Dans les modèles, nous avons donc utilisé, toutes choses égales par ailleurs, la variable « Nombre de mois passés en stage au cours de la formation ».

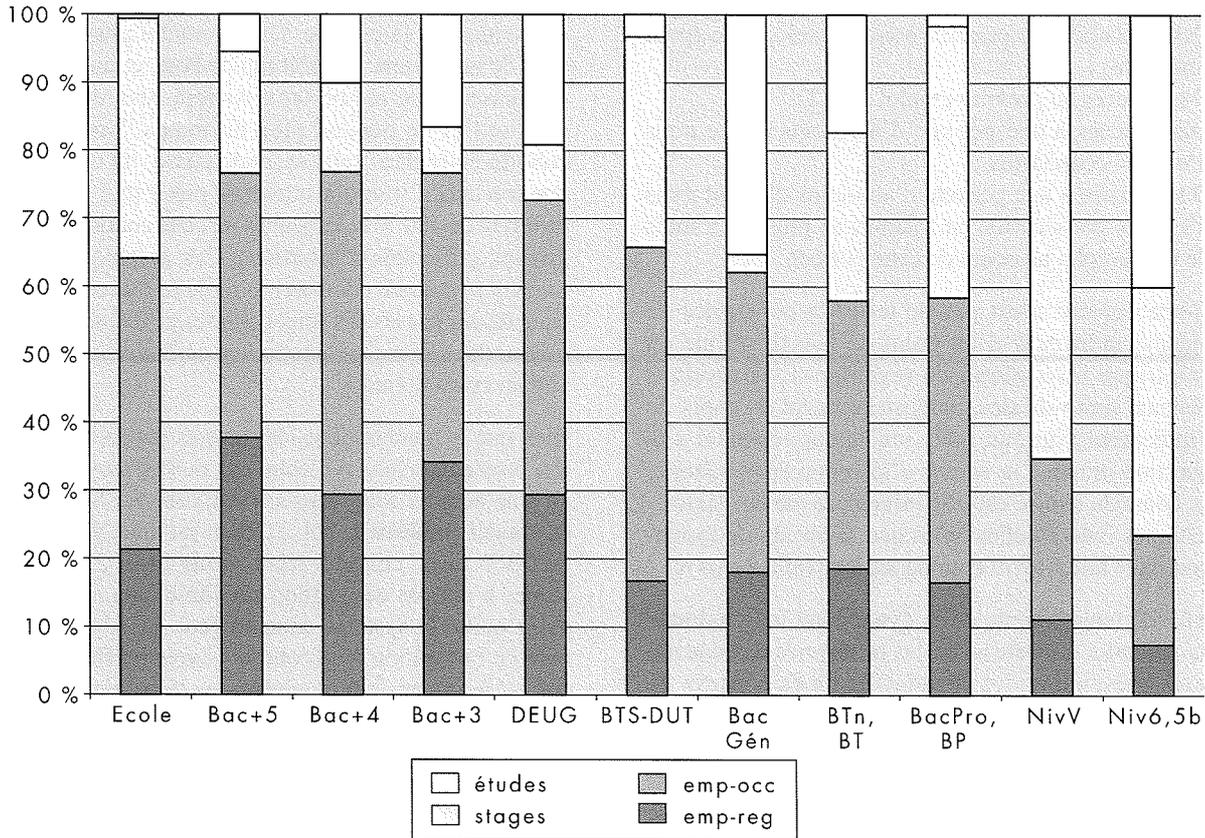
et la durée d'accès à une position stabilisée – ie la durée d'insertion – sont des variables individuelles.

La durée d'insertion varie d'une trajectoire à l'autre ; cela permet de croiser les deux approches et d'obtenir à la fois le taux d'insertion, dans chaque trajectoire, et la manière dont cette stabilisation s'est produite, c'est-à-dire par quel enchaînement de situations. Le

rôle du niveau de diplôme et celui du travail en cours d'études, sur chacun de ces critères, sont ensuite systématiquement analysés.

Pour éviter tout risque de biais, nous avons exclu de l'analyse les jeunes qui déclarent avoir *conservé* leur emploi d'études après leur sortie du système éducatif, ainsi que les apprentis : deux catégories que l'on

Graphique 1  
Part du travail en cours d'études par niveau de formation



Source : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

pourrait qualifier de « pré-insérées ». Ainsi, les jeunes de notre échantillon sont tous des « primo sortants », c'est-à-dire qu'ils ont tous connu la recherche d'emploi à l'issue de leur formation, ne serait-ce qu'un jour.

### Durée d'accès à une position stabilisée et taux d'insertion

Quand peut-on dire qu'un jeune est inséré ? Autrement dit, quand peut-on déclarer son processus d'insertion achevé ?

Vernières (1997) définit la fin de cette période comme « l'accès à une position stabilisée dans le système d'emploi ». Peu importe le contrat et la durée de celui-ci, pourvu que le lien à l'activité ne soit pas rompu. C'est le signe, selon l'auteur, que le jeune a acquis, y compris au travers d'une succession d'emplois de

courte durée, une qualification suffisante pour se stabiliser. Une situation de chômage trop longue ou récurrente empêche cette acquisition d'expérience valorisable en qualification.

Retenir cette définition demande alors de préciser ce que l'on entend par position stabilisée, c'est-à-dire d'en choisir un estimateur. Le choix d'indicateurs de stabilisation est complexe et dépend souvent des spécificités de chaque cohorte (Giret, 1998, 2000). Celui de durée d'accès au premier emploi sur contrat à durée indéterminée est le plus généralement retenu ; cependant, le marché du travail des jeunes est caractérisé par un taux très élevé d'emplois temporaires<sup>3</sup>,

<sup>3</sup> Ainsi Minni et Poulet (1999b) montrent que les contrats temporaires concernaient, en 1998, quatre fois plus les jeunes ayant quitté le système éducatif depuis moins de cinq ans que les autres générations présentes sur le marché du travail.

non exempts de qualification potentielle ; cela nous a conduits à retenir non pas un mais quatre critères basés sur la pérennité de la situation d'emploi<sup>4</sup> :

**D0** : l'accès à un premier emploi quelconque (pour référence) ;

**D1** : l'accès au premier emploi sur CDI<sup>5</sup> ;

**D2** : l'accès à une période d'au moins douze mois d'emploi consécutifs ;

**D3** : l'accès à une période d'au moins dix-huit mois d'emploi consécutifs, en tolérant au plus deux mois de non-emploi au cours de cette période.

Notre objectif n'est pas de tester la pertinence de chaque indicateur d'un point de vue théorique ou empirique mais plutôt de regarder si les résultats obtenus sont robustes, indépendamment du choix de l'indicateur ; surtout, nous souhaitons répondre à la question initiale : la vitesse d'insertion de la cohorte, au cours du temps, est-elle influencée par les caractéristiques individuelles telles que le niveau de formation ou le fait d'avoir commencé à travailler plus tôt ?

Afin de tenir compte de la dynamique longitudinale du parcours d'insertion et des problèmes de censure, nous présentons des résultats estimés à partir de modèles économétriques dits « modèles de durée non paramétriques » ; ces derniers permettent d'étudier l'aspect temporel du parcours d'insertion, tout en tenant compte des problèmes de censure, c'est-à-dire de « trous » dans l'observation des parcours individuels<sup>6</sup>. Dans les enquêtes d'insertion, il s'agit le plus souvent de censures à droite dans la mesure où, pour certains, la période d'insertion dépasse la période d'observation de l'enquête. L'utilisation de ces modèles ne nécessite aucune hypothèse quant au rôle joué par les caractéristiques des individus sur la distribution des échéances au cours du temps.

Ensuite on peut définir, à partir de ces modèles, un taux d'insertion (ou de non insertion) qui représente en fait la probabilité qu'a un individu de s'insérer (ou de ne pas s'insérer) jusqu'à cet instant. Les gra-

phiques proposés ci-après représentent l'évolution du taux de personnes non insérées à chaque date<sup>7</sup>. Ils permettent de repérer deux phases dans le processus d'insertion de la cohorte. Une première phase, où le taux de non-insérés décroît rapidement, et une seconde phase où ce même taux devient plus ou moins constant et ne dépend plus du temps. Lorsque la cohorte entre dans cette seconde phase, on considère que son taux d'insertion atteint un palier (qui peut être différent de 100 % si les jeunes de cette cohorte ont de grosses difficultés d'insertion). Ces graphiques permettent surtout de comparer la rapidité d'accès à chacune de ces phases des sous-cohortes différenciées par niveau de diplôme, et la présence ou l'absence de travail en cours d'études.

Bien que le nombre de jeunes insérés dépende du critère retenu, la majorité d'entre eux met en moyenne un an pour accéder à une position stabilisée sur le marché du travail (**tableau 1**, col. 2). Il en est ainsi pour plus de 70 % de la cohorte. Mais entre 14 et 31 % des jeunes n'ont pas de position stabilisée cinq ans après avoir quitté le système éducatif (col. 1). Abstraction faite de l'obtention d'un contrat à durée indéterminée, qui est le critère le plus sévère, les trois-quarts de la génération mettent entre dix-huit mois et deux ans pour s'insérer sur le marché du travail (col. 4). Ces résultats témoignent de l'hétérogénéité de la cohorte en matière d'insertion et de vitesse d'insertion.

Le niveau de sortie du système éducatif et la présence d'une activité professionnelle, durant les études, ont une grande influence sur les durées d'insertion ; cette influence perdure tout au long de la période (*cf.* **graphiques 2 à 5**). Ce résultat n'a rien d'évident : on pouvait penser que cette influence s'estomperait au profit de caractéristiques plus professionnelles, au fur et à mesure que le jeune se construit une histoire sur le marché du travail. Ainsi, le niveau de diplôme peut avoir un effet très significatif en début de période, lorsque le jeune sort du système éducatif et aucun effet en fin de période, lorsque le jeune a connu de longues périodes de chômage. De même, un travail durant les études pourrait avoir une influence très forte en début de parcours et s'estomper par la suite, lorsque tous les jeunes ont eu plus ou moins une expérience professionnelle.

<sup>4</sup> Ces critères sont quatre estimateurs de la notion de position stabilisée dans l'emploi. Un jeune peut avoir plusieurs emplois successifs mais il ne peut interrompre son activité plus de deux mois.

<sup>5</sup> ou à un emploi sur CDD mais qui s'est transformé en CDI au sein d'un même établissement, les données de l'enquête ne permettant pas de dater le changement de statut survenu au sein d'un même établissement.

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur la méthode, voir par exemple Courgeau D., Lelièvre E. (1989) ou Giret (1998) pour une application à l'étude de l'insertion.

<sup>7</sup> Il s'agit en fait de la représentation graphique des fonctions de séjour ou de survie donnée par la méthode d'estimation. Nous ne présentons ici que les représentations graphiques concernant D2. Mais les commentaires sur l'évolution générale que nous faisons sont valables pour l'ensemble des critères retenus.

Tableau 1  
Les taux d'insertion selon les différents critères

Critères d'insertion	Taux d'insertion à 5 ans	Durées moyennes (en mois) (pour les jeunes insérés)	Durées* correspondant à l'insertion de 50 % de la cohorte	Durées correspondant à l'insertion des 3/4 de la cohorte
D0 Accès au premier emploi	96,7 %	4,8 mois	3 mois	8 mois
D1 Accès à un premier emploi sous CDI	69 %	12 mois	17 mois	65 mois
D2 Accès à une période d'emploi d'au moins 12 mois consécutif	86 %	8 mois	8 mois	18 mois
D3 Accès à une période d'au moins 18 mois d'emploi consécutifs avec tolérance de 2 mois de chômage	79 %	8 mois	8 mois	22 mois

\* Les différentes durées dans les colonnes 3 et 4 ont été obtenues après estimation et tiennent compte du problème de censure de l'information.

Source : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

Les jeunes accèdent d'autant plus rapidement à une position stabilisée que le diplôme préparé est élevé (**graphiques 2 et 3**). Ainsi, 50 % des jeunes sortants d'une école d'ingénieur sont insérés en moins de six mois (au sens de D2) contre plus de seize mois pour 50 % des jeunes sortant aux niveaux VI et Vbis. Mais les 50 % de jeunes issus d'une Grande École, non encore insérés au bout de six mois, le seront tous – à 10 % près – au bout de dix-huit mois. Tandis que 30 % des jeunes de niveau VI ou Vbis ne le sont toujours pas au bout de cinq ans.

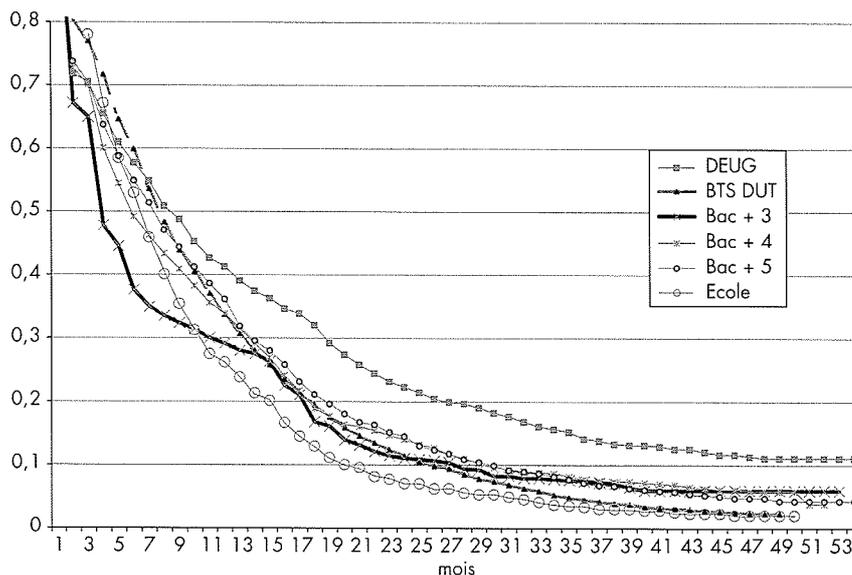
La probabilité de s'insérer est, pour tous, globalement décroissante jusqu'au trentième mois, puis reste plus ou moins constante jusqu'au cinquante-troisième mois. Deux ans et demi environ après la fin des études, quel qu'en soit le niveau, la probabilité de s'insérer ne semble plus dépendre du temps. Au-delà de trente mois, les insertions mensuelles sont suffisamment rares pour que le taux d'insertion global de la cohorte semble atteindre un palier. L'insertion de ceux qui ne le sont toujours pas, à cette date, pose de sérieux problèmes.

Ces résultats sur l'évolution générale des taux d'insertion ne doivent pas cacher les différences évidentes entre niveaux ; ces différences s'accroissent le plus souvent après la première année de confrontation avec le marché du travail. La préparation d'un bac professionnel et, dans une moindre mesure, d'un bac

technologique, assurent une insertion plus rapide et plus probable que pour les autres formations de niveau inférieur ou égal au bac (*cf. graphique 3*). Les sortants aux niveaux VI et Vbis sont fortement pénalisés en termes de vitesse et de taux global. Les différences entre niveaux sont moins nettes pour les jeunes sortant de l'enseignement supérieur (*cf. graphique 2*). Les sortants d'écoles de commerce et d'ingénieur tirent bien leur épingle du jeu, beaucoup mieux que les titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

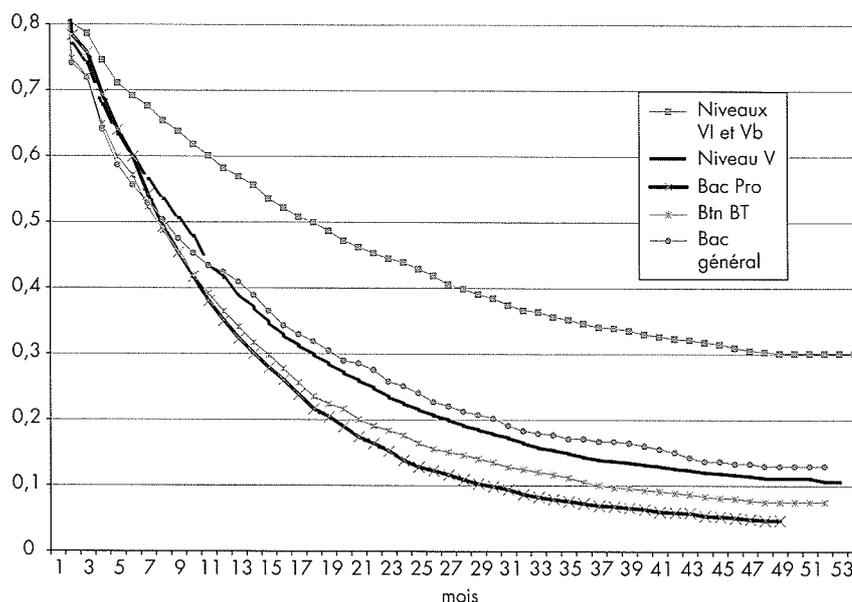
L'effet très positif de certaines formations évolue au cours du temps. Ainsi, les sortants au niveau bac + 3 s'insèrent plus vite que les autres jusqu'au dixième mois, puis leur avantage s'estompe. En effet, les concours constituent un important débouché pour certaines formations de second cycle universitaire, notamment en sciences humaines. Les jeunes restent inscrits à l'université jusqu'à l'obtention d'un concours, ce qui représente une durée d'insertion artificiellement très courte. De fait, leur période d'insertion a commencé lors de l'inscription au concours. En revanche, ceux qui échouent au concours débutent réellement leur recherche d'emploi et connaissent, de fait, des durées d'insertion plus longues que les sortants de filière à vocation professionnelle. Inversement, l'insertion des sortants de brevet de technicien supérieur (BTS) ou de diplôme universitaire de

Graphique 2  
 Estimation de la proportion de jeunes non encore insérés  
 – sortants de l'enseignement supérieur –



**Lecture :** Le graphe donne mois par mois une estimation de la proportion de jeunes non encore insérés ; cette estimation tient compte de la probabilité de ne pas encore avoir obtenu une période d'emploi d'au moins 12 mois consécutifs compte tenu des problèmes de censure.  
**Source :** enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

Graphique 3  
 Estimation de la proportion de jeunes non encore insérés  
 – sortants de niveaux IV, V, Vb et VI –



**Lecture :** Le graphe donne mois par mois une estimation de la proportion de jeunes non encore insérés ; cette estimation tient compte de la probabilité de ne pas encore avoir obtenu une période d'emploi d'au moins 12 mois consécutifs compte tenu des problèmes de censure.  
**Source :** enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

technologie (DUT) se fait d'abord plus lentement, puis s'accélère pour aboutir à un taux final d'insérés, au bout de cinq ans, parmi les meilleurs.

#### L'effet du travail en cours d'études

Ceux qui ont exercé une activité en cours d'études, fréquemment ou occasionnellement, ont des durées d'insertion plus courtes et un taux global d'insérés plus élevé (cf. graphiques 4 et 5). Ces effets sont plus ou moins tranchés selon le niveau de formation. Pour les jeunes sortis avec un niveau inférieur ou égal au baccalauréat, l'absence d'expérience professionnelle est pénalisante tout au long de la période, excepté les deux ou trois premiers mois (graphique 5). C'est-à-dire que l'insertion de 70 % des jeunes de niveau inférieur ou égal au bac est sensible au travail en cours de formation et même aux différentes formes de travail : l'emploi fréquent a plus d'effet que les *jobs* occasionnels qui ont eux-mêmes plus d'effet que les stages en entreprise. Les taux d'insertion finaux, suivant qu'il y a eu travail ou non, varient du simple au triple.

Pour les jeunes sortis de l'enseignement supérieur, l'influence d'une activité en cours d'études est positive, aussi bien sur la vitesse que sur le taux d'insertion à tout moment. Le rôle des stages est plus ambi-

gu puisqu'il ne devient significatif qu'après un an environ : il s'agit des sortants d'IUT et de BTS qui, comme on l'a vu, éprouvent des difficultés en début de période<sup>8</sup>.

Ces résultats sont communs aux trois critères d'insertion (D1, D2 et D3) ; cette situation s'explique par notre choix de définir l'insertion sur la base de la pérennité de la relation d'emploi, à partir de la définition de Vernières<sup>9</sup>. Même si certains critères d'insertion (comme l'accès au CDI) sont plus sévères, les caractéristiques individuelles (niveau d'études et expérience) influent de la même manière sur l'accès à la stabilisation, que ce soit au sens de D1, D2 ou D3.

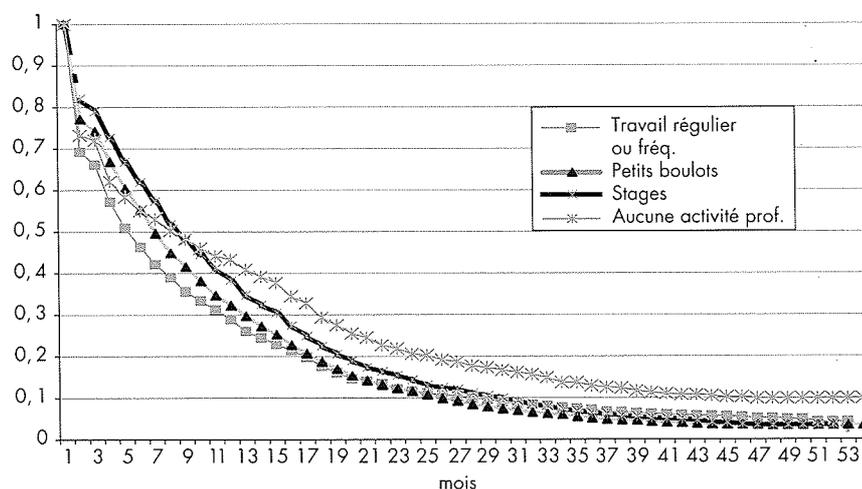
Ces premiers résultats nous conduisent à formuler deux remarques importantes.

– D'abord, l'effet du travail durant les études (tous types confondus) sur l'insertion ne décroît pas avec le

<sup>8</sup> Il s'agit d'une limite générale de cette méthode non paramétrique. Les résultats ne peuvent être interprétés « toutes choses égales par ailleurs ». Néanmoins, l'effet du travail en cours d'études sur la durée d'insertion reste significatif à partir d'autres méthodes (semi-paramétriques et paramétriques) lorsque les variables sont introduites « toutes choses égales par ailleurs ».

<sup>9</sup> D'autres critères basés sur l'adéquation entre la formation et l'emploi, la satisfaction ou la rémunération auraient pu faire apparaître, éventuellement, d'autres résultats (Giret, 1998b).

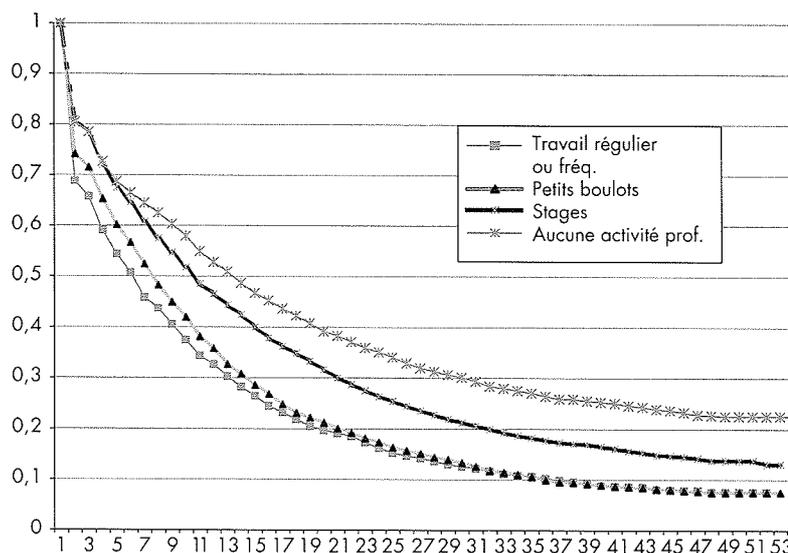
Graphique 4  
Estimation de la proportion de jeunes non encore insérés  
– sortants de l'enseignement supérieur –



**Lecture :** Le graphe donne mois par mois une estimation de la proportion de jeunes non encore insérés ; cette estimation tient compte de la probabilité de ne pas encore avoir obtenu une période d'emploi d'au moins 12 mois consécutifs compte tenu des problèmes de censure.

**Source :** enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

Graphique 5  
Estimation de la proportion de jeunes non encore insérés  
– sortants de niveaux IV, V, Vb et VI –



**Lecture** : Le graphe donne mois par mois une estimation de la proportion de jeunes non encore insérés ; cette estimation tient compte de la probabilité de ne pas encore avoir obtenu une période d'emploi d'au moins 12 mois consécutifs compte tenu des problèmes de censure.

**Source** : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

temps et devient même plus important pour les jeunes qui ont connu une insertion lente. Ce résultat confirme celui obtenu par Bédoué et Cahuzac (1997) pour les étudiants : le travail durant les études ne conduit pas forcément aux « meilleures » trajectoires d'insertion mais il permet le plus souvent d'éviter un parcours trop « galère ».

– Ensuite, l'effet d'une activité professionnelle avant les études semble plus marqué pour les lycéens (niveaux inférieurs ou égaux au bac), même si l'on fait abstraction des stages, le plus souvent obligatoires : l'impact se fait sentir plus tôt et discrimine davantage les taux d'insertion finaux. Pour ces jeunes, l'activité professionnelle durant les études constitue probablement une véritable alternative à la formation au sein du système éducatif. L'emploi occupé est souvent plus proche des emplois que le jeune est susceptible d'occuper à sa sortie du système éducatif ; l'expérience acquise est donc plus grande que pour les sortants de l'université.

#### ■ Trajectoires types d'accès à l'emploi

La notion de « trajectoire type d'insertion professionnelle » découle de l'intuition que les parcours d'em-

ploi que connaissent les jeunes, à l'issue de leur formation initiale, sont assimilables à quelques grands types. Les parcours individuels sont construits à partir des chronogrammes sur cinq ans qui donnent l'enchaînement et la durée des situations (inactivité, chômage, formation, service national, contrat à durée indéterminée (CDI), contrat à durée déterminée (CDD) ou intérim, mesures pour l'emploi et contrats de vacation) déclarées par le jeune, mois par mois, depuis sa sortie. Ces parcours individuels et longitudinaux sont ensuite regroupés empiriquement, à l'aide d'une classification automatique basée sur leur distance deux à deux, en quelques *clusters* appelés « trajectoires types » de la cohorte (cf. encadré 2). Celles-ci sont représentatives de l'ensemble des parcours individuels des jeunes pendant les cinq ans qui ont suivi leur sortie de formation initiale.

Appliquée aux données de l'enquête « génération 92 », la méthode fournit dix trajectoires types qui montrent que certains jeunes accèdent immédiatement au CDI ; que d'autres y parviennent après avoir connu des contrats à durée déterminée, tandis que certains n'y accèdent pas et passent leurs cinq premières années en CDD divers ; que d'autres encore ne

Encadré 2

### La méthode des trajectoires types d'insertion professionnelle

Le Lirhe (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi) a mis au point une méthode de classification des trajectoires (chronogrammes) d'emploi des jeunes qui se résume en trois temps (Bédouvé, Dauty et Espinasse, 1995) :

- définition d'une distance entre deux trajectoires individuelles ;
- classification automatique des trajectoires individuelles à partir de cette distance en un certain nombre de « trajectoires types » ;
- visualisation de chaque « trajectoire type » par représentation graphique afin de déterminer l'ordre d'enchaînement des situations.

La première étape consiste à poser comme nulle la distance entre deux individus s'ils ont connu exactement les mêmes situations au même moment. La distance entre deux trajectoires individuelles est ensuite égale au nombre de mois où les jeunes ont connu des situations (états) différents. Une classification automatique des individus sur la base de cette distance donne, à la deuxième étape, les « trajectoires types (TT) » et indique, pour chacune d'entre elles, les états dominants et leurs durées moyennes. Enfin, la dernière nous montre l'enchaînement des états à l'intérieur d'une trajectoire type.

L'intérêt principal de cette méthode réside dans l'absence d'hypothèses *a priori* sur la nature, le recodage ou la hiérarchie des états entre eux. L'information contenue dans les chronogrammes est prise dans sa totalité et dans sa forme d'origine (63 mois de janvier 92 à avril 97). La diversité des trajectoires individuelles (26 000 individus) se trouve ainsi résumée en 10 trajectoires types qu'il devient possible d'analyser et d'interpréter à l'aide des caractéristiques individuelles. En revanche, les trajectoires types sont structurellement fonction du détail des nomenclatures dans lesquelles les situations mois par mois sont recueillies et de la durée totale sur laquelle on observe le parcours.

Source : Lirhe, 1995.

connaissent pratiquement que le chômage en cinq ans (cf. encadré 3). Ces trajectoires révèlent que les modes d'accès à l'emploi des jeunes sont classables en quelques grands types ; ces types étant fournis par les diverses combinaisons possibles des contrats offerts aux jeunes sur le marché du travail.

Ces trajectoires types sont les mêmes pour l'ensemble de la cohorte ; cependant, leurs poids respectifs diffèrent fortement suivant le niveau de formation. Ainsi, plus le niveau de formation est élevé plus la trajectoire d'accès direct et durable à l'emploi sous CDI est fréquente ; inversement, plus le niveau de sortie est faible et plus il y a de trajectoires révélant un accès à l'emploi ou à l'emploi stable difficile ou inexistant.

Lorsqu'on croise les résultats obtenus par les deux méthodes (cf. tableau 2), le constat est clair : d'une part, un même taux d'insertion peut correspondre à des trajectoires, c'est-à-dire à des modes d'accès à l'emploi, différentes. Dès lors, existe-t-il des publics

particuliers qui suivent des processus particuliers ? D'autre part, le taux d'insertion varie fortement suivant le critère retenu, y compris au sein d'une même trajectoire. Ainsi, les jeunes connaissant « une trajectoire de chômage dur » (état de chômage dominant sur cinq ans) sont-ils déclarés insérés à 84 %, suivant le critère simple « avoir accédé à l'emploi, quel qu'il soit, en cinq ans » ; à 48 %, soit un sur deux, si l'on considère le fait d'avoir connu au moins douze mois d'emploi ; à 15 % seulement si l'on considère dix-huit mois d'emploi.

Les deux méthodes apparaissent complémentaires pour qualifier l'insertion.

#### Résultats généraux sur l'insertion des sortants en 1992

L'accès à un premier emploi quelconque (D0) en cinq ans est acquis pour tous ou presque tous ; ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la faible sévérité de ce critère. Mais les 11 % de jeunes engagés dans des trajec-

### Description succincte des trajectoires types des jeunes de « Génération 92 »

Les chiffres entre parenthèses désignent respectivement la part de jeunes (totale, de niveaux VI et Vbis, sortant de Grande École) connaissant ce type de trajectoire. Ex. : 8 % de la cohorte s'est retirée du marché du travail, 12 % des jeunes de niveau VI et Vbis, 2,5 % des sortants de grande École). Ces 8 % se décomposent encore en 3 % de trajectoires d'entrée en inactivité et 5 % de trajectoires de retours vers des organismes de formation.

- **Trajectoires de retrait du marché du travail (8 %, 12 %, 2,5 %)**

*Trajectoire d'inactivité (3 %) :* Immédiatement après la fin des études pour la moitié d'entre eux et après quelques mois d'emploi mais le plus souvent de chômage pour les autres, les jeunes se retirent du marché du travail. Cette situation d'inactivité va perdurer pour la quasi totalité d'entre eux pendant les cinq années qui suivent. Il s'agit principalement de filles et les jeunes de niveau VI ou Vbis y sont surreprésentés (un tiers).

*Trajectoire de retours en formation (5 %) :* Un an après la sortie de formation initiale pour 50 % d'entre eux et au bout de deux ans pour les autres 50 %, les jeunes de cette trajectoire retournent en formation à temps plein. Ils le font après avoir connu des situations extrêmement diverses : chômage (environ 20 %), CDD (environ 35 %), Service national (15 %), CDI (5 %). Les jeunes issus d'une terminale générale ou d'un DEUG (diplôme d'enseignement universitaire général) y sont surreprésentés. À l'issue de cette formation qui dure un, deux voire trois ans, les jeunes se retrouvent sur le marché du travail dans des situations globalement aussi diverses qu'à l'entrée en formation mais la part de jeunes en CDI progresse dans la dernière année : un cinquième est en CDI et un tiers toujours en formation au bout de cinq ans, en avril 97.

- **Trajectoires marquées par le chômage (17 %, 36 %, 5 %)**

*Trajectoire de retour au chômage après un premier emploi sous CDD ou CDI (6 %) :* Entrés rapidement en emploi après leur sortie de formation, la trajectoire de ces jeunes, de niveau généralement inférieur ou égal au bac est caractérisée par un retour vers le chômage au bout de deux ans environ. De ce fait, pratiquement un jeune sur deux est encore au chômage en avril 97.

*Trajectoire de chômage dur (11 %) :* les jeunes qui relèvent de cette trajectoire n'ont pratiquement connu que le chômage en cinq années de vie active, quatre ans sur cinq en moyenne. Un tiers vient d'une formation de niveau VI ou Vbis, un tiers du niveau V. Les filles y sont deux fois plus nombreuses que les garçons.

- **Trajectoires d'emploi sous contrat précaire (23 %, 28,5 %, 9,5 %)**

*Trajectoire de chômage puis mesure pour l'emploi (5 %) :* les jeunes sont embauchés sur un contrat de type mesure pour l'emploi après un an ou deux, dont un au moins a été passé au chômage. Sept jeunes sur dix sont toujours sur ce type de contrat au bout de cinq ans, les autres sont de nouveau au chômage. Ici aussi les jeunes de niveau VI et Vbis sont surreprésentés.

*Trajectoire d'entrée directe en mesure (6 %) :* contrairement au cas précédent, les jeunes acceptent un contrat de type mesure immédiatement après la sortie, qu'ils quitteront au bout de deux ans et demi ou trois ans. Ils connaissent alors des situations d'emploi diverses où le CDI progresse : un quart est en CDI au bout de cinq ans. Niveaux VI et Vbis, niveau V mais aussi bac général ou Bti (brevet de technicien) y sont surreprésentés.

*Trajectoire de CDD classique ou intérim long (12 %) :* Après une éventuelle et en tous les cas courte période de chômage, ces jeunes sont embauchés sur CDD ou via une agence d'intérim. Ils ont le même statut au bout de cinq ans mais ils peuvent avoir changé plusieurs fois d'entreprise.

- **Trajectoires d'accès au CDI (52 %, 23,5 %, 83 %)**

*Trajectoire de stabilisation au sein de la même entreprise (11 %) :* Embauchés rapidement sur CDD, ces jeunes ont vu leur contrat transformé en CDI par l'entreprise. On ne sait malheureusement pas au bout de combien de temps. Ils sont quasi tous en CDI en avril 97. Bien que des jeunes de tous les niveaux connaissent ce type de trajectoire, ceux issus de bac pro ou de BTS-DUT y sont surreprésentés.

*Trajectoire de stabilisation via le marché du travail (18 %) :* les jeunes ont ici obtenu un CDI mais en changeant d'entreprise (et/ou d'emploi). Certains ont pu enchaîner recherche d'emploi, CDD puis CDI. Ils sont tous en CDI au bout de cinq ans. Ce type de trajectoire est fréquent chez les sortants de BTS-DUT mais aussi de bac + 5 ou de Grande École.

*Trajectoire d'accès immédiat au CDI (23 %) :* C'est la trajectoire la plus fréquente. Les jeunes (souvent de niveau supérieur) ont passé pratiquement cinq ans en CDI.

Tableau 2  
Taux d'insertion à cinq ans par trajectoire type suivant le critère retenu (en %)\*

Trajectoire-type	Effectif de la trajectoire (tous niveaux de formation confondus)	Critère retenu			
		D0 : Accès à l'emploi	D2 : Accès à l'emploi pour plus de 12 mois	D3 : Accès à l'emploi pour plus de 18 mois	D1 : Accès au CDI
<b>Trajectoires d'accès au CDI</b>					
Accès direct et durable au CDI	23 %	100	100	100	100
Passage CDD-CDI au sein de la même entreprise	11 %	100	100	100	100
Accès différé au CDI	17,5 %	100	100	98	100
<b>Trajectoires sur contrats précaires</b>					
Accès (+/- rapide) au CDD ou l'intérim	12,5 %	100	97	95	31
Entrée directe sur mesure puis...	6 %	100	98	96	54
Chômage puis mesure	5 %	100	96	88	44
<b>Trajectoires marquées par le chômage</b>					
Chômage dur	11 %	84	48	15	26
Retombées au chômage	6 %	96	68	48	54
<b>Trajectoires de retrait du marché du travail</b>					
Retour vers la formation	5 %	89	47	28	43
Entrée en inactivité	3 %	60	29	16	24
Total et moyenne	516 000	96,7 %	86 %	79 %	69 %

\* Les chiffres en gras soulignent les cas où l'insertion est acquise ou pratiquement acquise au bout de cinq ans pour les individus composant cette trajectoire-type. Ainsi, 100 % des jeunes ayant une trajectoire de type « accès direct et durable au CDI » sont insérés suivant D0, D1, D2 et D3.

Source : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

toires de chômage dur et, parmi eux, les 16 % qui n'ont jamais connu d'emploi en cinq ans, sont en grande difficulté surtout quand on sait (paragraphe précédent) qu'après quelques années, les insertions deviennent très improbables. On est ici face à des cas d'exclusion de l'emploi.

Décrocher un emploi sous CDI est le moyen le plus sûr et le plus rapide pour se stabiliser à terme : une embauche rapide sur CDI (trois mois en moyenne) ou plus tardivement, après quelques mois de marché du travail et/ou de service national (seize mois en moyenne), est un bon signal de stabilisation ; en effet, les trajectoires montrent qu'une fois obtenu, ce type de

contrat est le plus souvent conservé sur les cinq ans. Il existe plus rarement, comme l'indiquent les trajectoires de retombée au chômage, des emplois sur CDI qui ne durent pas : le taux d'insertion sur CDI y est bon (54 %) mais on sait cet état instable pour les jeunes de cette trajectoire. En effet, les taux d'insertion, suivant D2 et D3, ne sont pas bons (68 % et 48 %).

Cependant, ne pas obtenir de contrat CDI ne signifie pas une non insertion : les trajectoires d'emploi hors CDI (avec CDD et mesures) ont des taux d'insertion élevés selon D2 et D3. En revanche, les trajectoires de chômage et de retombée au chômage sont bien des trajectoires où l'insertion de la cohorte n'est pas acquise.

On peut synthétiser ces résultats croisés en quatre grands cas :

**Cas 1 :** *l'insertion est totalement acquise* lorsqu'il y a accès et maintien en CDI ; (Trajectoires types d'accès au CDI, taux d'insertion à 100 % pour tous les critères) ;

**Cas 2 :** *l'insertion dans l'emploi est acquise mais le contrat de travail est encore à durée déterminée* ; (Trajectoires types sous contrat précaire, taux d'insertion proches de 100 % sauf pour DI basé sur l'accès au CDI) ;

**Cas 3 :** *l'insertion n'est pas acquise* ; (Trajectoires types marquées par le chômage, taux d'insertion faibles voire très faibles) ;

**Cas 4 :** *l'insertion est (éventuellement) différée* ; (Trajectoires types de formation et d'inactivité, taux d'insertion également faibles à très faibles).

Nous avons testé, sur chacun de ces quatre cas (en isolant la trajectoire d'accès *direct* au CDI dans le cas 1 qui sert de trajectoire de référence) les influences respectives du diplôme et du travail en cours d'études, au moyen d'un modèle *Logit* multinomial (cf. **tableau 3**).

- *La filière/niveau de formation* est la caractéristique individuelle la plus déterminante, toutes choses égales par ailleurs, dans la probabilité de connaître un cas d'insertion plutôt qu'un autre : lorsque le niveau de sortie est élevé (supérieur à bac + 3), la trajectoire d'accès immédiat au CDI reste nettement la plus probable et le risque de connaître toute autre trajectoire est, relativement, très faible. À l'inverse, et comme on pouvait s'y attendre, les jeunes de niveaux VI, Vbis voire V, ont tous les risques de connaître les trajectoires les plus difficiles. Ces résultats sont confirmés et même amplifiés lorsqu'on applique le même modèle séparément sur les jeunes de niveau inférieur ou égal au bac ou supérieur au bac<sup>10</sup>. La poursuite d'étude attire fortement les sortants de DEUG et de bac général.

- *Le travail en cours d'étude* a un impact globalement significatif et positif sur les cas 1 et 2 d'insertion et négatif sur le cas 3 de non insertion ; cela signifie également que les jeunes qui ont travaillé pendant leurs études ont des durées d'insertion plus courtes, quel que soit leur niveau de formation (cf. **tableau 3**).

<sup>10</sup> Résultats non représentés.

- *Un travail fréquent* augmente les chances de connaître la trajectoire d'accès direct au CDI plutôt que toute autre et diminue fortement le risque de connaître une trajectoire de chômage. Cet effet est particulièrement net chez les jeunes de niveau inférieur ou égal au bac (cf. **tableau 3b**). Ce résultat confirme ce que l'on avait déjà constaté en termes de vitesse et de taux d'insertion.

- L'effet du *travail occasionnel* est moins marqué et surtout, contrairement au travail régulier, il renforce la probabilité d'accéder au CDI tardivement, après un ou plusieurs emplois sous CDD. Ceci est nettement visible chez les sortants du supérieur (cf. **tableau 3a**) ; d'une certaine manière, ces résultats rejoignent ceux mis en évidence par Bédoué et Cahuzac (97) à propos des étudiants de second cycle universitaire : un petit *job* permet (en probabilité) d'éviter le chômage à terme mais ne conduit pas non plus aux meilleures insertions ; ou encore, les étudiants qui ont eu des petits boulots sont prémunis contre les situations de grande difficulté, mais ils ont des insertions plutôt moins rapides et moins directes que les étudiants qui ont pu consacrer tout leur temps à leurs études.

- Certaines formations étant obligatoirement accompagnées de stages en entreprise, on ne peut tester cet effet propre, toutes choses égales par ailleurs. On a donc choisi de mesurer l'impact du nombre de mois passés en stage, c'est-à-dire la durée de l'expérience acquise en entreprise au cours de la formation. Celle-ci joue très favorablement sur la probabilité de connaître la trajectoire d'accès direct au CDI : plus elle est importante et plus les chances sont élevées. Plus le temps passé en entreprise est long et plus l'insertion se fera dans de bonnes conditions. Cet effet vient également se superposer à ceux du travail et du niveau de formation.

Les autres variables introduites dans le modèle servent de variable de contrôle ; elles ont des coefficients qui, lorsqu'ils sont significatifs, jouent souvent dans le sens attendu. Ainsi, l'inactivité d'un des parents, *a fortiori* celle des deux parents, ou encore la nationalité étrangère de l'un des deux renforce le risque, à niveau de formation donné, de connaître le cas 3 de non-insertion. L'échec au diplôme accroît les risques, tandis que les jeunes de milieu favorisé ont un (léger) avantage dans l'accès direct et immédiat au CDI. Enfin les garçons ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chances de connaître les cas 1 et 2 d'insertion et, au contraire, moins de risques de connaître le cas 3 de non-insertion.

Tableau 3  
Facteurs influant sur les différents cas d'insertion professionnelle

	Cas 4 Reprise d'études	Cas 3 Chômage ou retombée au chômage	Cas 2 Non accès au CDI	Cas 1 Accès différé au CDI	Accès immédiat au CDI (Réf.)
Constante	- 1,4	- 0,49	- 0,09	n.s.	Réf.
Sexe					
Homme	+ 0,07	- 0,11	+ 0,11	+ 0,39	Réf.
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
CSP parents					
Ind. ou cadre	n.s.	- 0,15	- 0,06	- 0,11	Réf.
Autre CSP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Situation des parents					
Aucun des 2 ne travaille	n.s.	+ 0,21	n.s.	n.s.	Réf.
Un des deux travaille	+ 0,13	+ 0,13	n.s.	+ 0,06	Réf.
Les deux travaillent	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Lieu de naissance des parents					
1 ou 2 à l'étranger	+ 0,22	+ 0,24	n.s.	n.s.	Réf.
Les deux en France ou Europe	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Filière					
Niv. 6, 5bis	+ 0,59	+ 1,23	+ 0,87	- 0,21	Réf.
Niv. 5	+ 0,16	+ 0,74	+ 0,71	+ 0,26	Réf.
Bac général	+ 1,45	+ 0,55	+ 0,61	n.s.	Réf.
Bac pro, BP	- 0,47	+ 0,55	+ 0,58	+ 0,38	Réf.
Btin, Bt	0,47	+ 0,55	+ 0,58	+ 0,38	Réf.
BTS-DUT	n.s.	- 0,32	n.s.	+ 0,34	Réf.
Deug	+ 1,12	n.s.	- 0,17	n.s.	Réf.
Bac + 3	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Bac + 4	- 0,59	- 0,89	- 0,59	- 0,36	Réf.
Bac + 5	- 0,50	n.s.	- 0,30	n.s.	Réf.
École	- 0,98	- 0,59	- 0,87	n.s.	Réf.
Diplômé ?					
Non	n.s.	+ 0,30	+ 0,13	n.s.	Réf.
Oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Travail en cours d'études					
Études seules ou stages prévus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Emploi rég. ou fréquents	- 0,21	- 0,30	+ 0,11	- 0,18	Réf.
Emploi occasionnel	- 0,11	- 0,09	n.s.	+ 0,12	Réf.
Nombre de mois de stages en entreprise dans le cadre de la formation	- 0,08	- 0,03	- 0,02	- 0,01	Réf.

Tableau 3a  
Influence du travail en cours d'études (niveau > BAC)

	Reprise d'études	Chômage ou retombée au chômage	Non accès au CDI	Accès différé au CDI	Accès immédiat au CDI (Réf.)
Travail en cours d'études					
Études seules ou stages prévus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Emplois rég. ou fréquents	n.s.	- 0,19	n.s.	+ 0,21	Réf.
Emplois occasionnels	+ 0,18	- 0,15	n.s.	+ 0,13	Réf.

Tableau 3b  
Influence du travail en cours d'études (niveau ≤ BAC)

	Reprise d'études	Chômage ou retombée au chômage	Non accès au CDI	Accès différé au CDI	Accès immédiat au CDI (Réf.)
Travail en cours d'études					
Études seules ou stages prévus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Emplois rég. ou fréquents	- 0,25	- 0,35	- 0,17	- 0,15	Réf.
Emplois occasionnels	n.s.	n.s.	n.s.	+ 0,12	Réf.

**Lecture** : Pour une modalité donnée d'une variable donnée et pour chaque trajectoire, le coefficient est d'autant plus élevé que l'individu ayant cette modalité a une plus grande chance de se trouver dans cette trajectoire plutôt que dans la trajectoire de référence (dernière colonne du tableau).

Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 % sauf si stipulé n.s.

**Source** : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

## LE RENDEMENT DE L'ACTIVITÉ EN COURS D'ÉTUDE : ANALYSE DU SALAIRE

Constat *a priori* surprenant : 24 % des jeunes sortis en 1992 déclarent avoir déjà travaillé ou effectué un stage dans l'entreprise où ils décrochent leur premier emploi (après la sortie de formation). 43 % affirment y avoir effectué un stage de formation ; 36 % y ont exercé un petit boulot, un *job* de vacances ou de week-end ; 12 % ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de qualification ; 7,5 % ont été salariés sous d'autres formes. Ainsi, un premier emploi sur quatre (en tous cas défini comme tel dans l'enquête) s'avère ne pas en être un. De même qu'un premier salaire sur quatre n'en est pas un.

D'où cette interrogation : les jeunes ayant travaillé avant l'obtention de leur diplôme ont-ils des rémunérations supérieures aux autres ? Ce serait, le cas échéant, le signe que ces premières expériences de travail sont effectivement valorisées sur le marché du travail et transformables en expérience professionnelle. Il deviendrait alors difficile de ne voir dans le travail des jeunes en formation initiale qu'une activité alimentaire leur permettant de financer leurs études, sans impact sur leur carrière professionnelle. Dans le cas inverse, l'amélioration de l'insertion, en termes de vitesse ou de trajectoire, serait à mettre essentiellement sur le compte d'une simple opportunité faite au jeune de débiter dans une entreprise connue.

De nombreuses études empiriques ont déjà mis en évidence l'existence d'un lien fort entre le fait de

travailler pendant ses études et le salaire obtenu à la sortie du système éducatif. Aux États-Unis, les travaux de Carr *et Alii* (1996), de Ruhm (1997) ou de Light (1998) montrent que ces jeunes ont une rémunération supérieure à ceux qui n'ont jamais travaillé ; ce résultat reste relativement robuste, quelles que soient la méthode utilisée et la date à laquelle on observe le salaire. En France (Béduwé, Cahuzac 1997 ; Béduwé, Cahuzac, Giret 2000) ont montré un effet positif du travail en cours d'études sur le salaire au premier emploi, à condition que cette activité soit sous contrat CDI et non CDD. Ce résultat montrerait, par le biais du type de contrat, que les emplois temporaires auraient une fonction alimentaire avant d'être pourvoyeurs d'expérience professionnelle.

Nous avons retenu le salaire obtenu au premier emploi après la sortie du système éducatif. Il s'agit du salaire à l'embauche (mensuel net sans les primes), sauf pour les jeunes qui n'ont eu qu'un seul emploi au cours de la période d'observation<sup>11</sup>. En cohérence avec la section précédente, nous n'avons intégré dans la régression ni les jeunes qui ont continué leur travail après la fin des études ni les apprentis. L'impact du travail en cours d'études sera testé à l'aide des fonctions de gains de Mincer (moindres carrés ordinaires). Le type de travail, le niveau d'études, la réussite au diplôme final, le sexe et le temps de travail sont introduits comme variables explicatives dans le modèle. Les résultats présentés sont donc calculés « toutes choses égales par ailleurs ».

Les résultats (*cf.* **tableau 4**) font apparaître, de manière assez classique, une forte corrélation entre le salaire et le niveau de formation, la rémunération étant d'autant plus importante que le jeune est sorti avec un niveau élevé de formation. Un jeune sortant d'une école de commerce ou d'ingénieur gagne 2 587 francs de plus au premier emploi qu'un

jeune sorti après une formation de niveau bac + 3. L'influence du travail en cours d'étude se manifeste positivement lorsque celui-ci est régulier ou fréquent, les petits boulots occasionnels n'ayant pas d'effet. Cela confirme, à condition d'assimiler « petits boulots » et emplois sous CDD, les résultats français précé-

Tableau 4  
Régression sur le salaire au premier emploi

Variables	Effets sur le salaire
<b>Niveaux de formation</b> <i>Réf. BAC + 3</i>	
Niveau Vbis et VI	- 2 830
Niveau V	- 2 280
Bac général	- 1 973
Bac professionnel	- 1 766
Bac technique	- 1 982
DEUG	- 1 134
BTS-Dut	- 1 033
Bac + 4	301 **
Bac + 5	1 650
École	2 587
<b>Travail durant les études</b> <i>Réf. Études seules ou stages prévus</i>	
Emplois fréquents	231
Petits boulots	n.s.
Nombre de mois de stages	23,5
<b>Diplôme</b> <i>Réf. : Échec au diplôme final</i>	
Réussite au diplôme	165
<b>Sexe</b> <i>Réf. : Homme</i>	
Femme	- 955
Constante	7 316
$\bar{R}^2$	0,307

<sup>11</sup> Pour ces derniers, qui représentent près d'un quart des jeunes en emploi en 1997, le salaire observé est celui obtenu à la fin de la période d'observation. Nous présentons ici les résultats pour l'ensemble de l'échantillon. Cependant, les estimations conduites sur les deux échantillons séparés conduisent aux mêmes conclusions quant à l'influence du travail durant les études.

**Lecture** : Les chiffres représentent la variation de salaire que connaît le jeune dont une des caractéristiques diffère de celles de l'individu de référence.

Significativité : tous les résultats non suivis d'étoiles sont significatifs au seuil de 1 %.

\*\* Significatifs au seuil de 5 % ; n.s. : non significatifs.

**Source** : enquête « Génération 92 », Céreq, 1997.

demment cités obtenus auprès des universitaires. Ainsi, lorsque le travail est occasionnel ou temporaire, il ne semble pas procurer au jeune une expérience valorisable en termes de salaire. En revanche, les stages ont un effet significatif sur le premier salaire, mais plus faible si on le compare à celui d'une activité fréquente. Le caractère obligatoire de ces stages, liés le plus souvent à certaines formations, explique que cet effet reste très limité. Seuls les jeunes ayant effectué des stages de longue durée les valorisent réellement comme une première expérience professionnelle.

Enfin, l'effet d'une activité fréquente est nettement inférieur à celui du niveau de formation ; il est cependant supérieur à celui procuré par la réussite à l'examen final. Ainsi, un jeune ayant eu un emploi régulier ou fréquent durant ses études perçoit 231 francs de plus par mois. En revanche, un jeune qui obtient le diplôme de fin d'études ne gagne que 165 francs de plus que celui qui échoue à l'examen final.

\* \*  
\*

Tous les résultats acquis confirment l'influence d'une première activité de travail, exercée en cours de formation initiale et avant la fin des études, sur l'insertion professionnelle des jeunes : vitesse et probabilité d'accès à une position stabilisée plus grande, accès plus direct au contrat à durée indéterminée et meilleure rémunération du premier emploi. Ces faits, déjà mis en évidence chez les étudiants, semblent maintenant acquis pour l'ensemble des sortants de l'enseignement professionnel ou général à tous les niveaux, grâce aux données de l'enquête « Génération 92 ».

L'intensité de l'activité exercée semble – encore une fois – jouer un grand rôle dans ces résultats : lorsqu'elle a été régulière ou fréquente, elle accélère sensiblement la stabilisation du jeune sur le marché du travail, notamment par un accès plus rapide et durable au CDI. Il est assez surprenant, nous semble-t-il, de constater que ces résultats sont plus nets pour les jeunes de niveau inférieur ou égal au bac. Nous avançons l'hypothèse que les emplois exercés en cours d'études sont plus « proches » de ceux auxquels les jeunes peuvent prétendre après la fin de leur formation ; cependant, ce résultat mériterait des investigations supplémentaires.

Lorsque cette activité n'est qu'occasionnelle, elle a surtout pour effet de préserver des situations de chômage ou de précarité prolongées à long terme, notamment dans l'enseignement supérieur. Mais ceux, quel

que soit leur niveau, qui n'ont pas exercé ce type d'activité occasionnelle et qui ont donc consacré tout leur temps à leurs études, connaissent les meilleures insertions (au sens des indicateurs choisis dans l'étude). Enfin, les jeunes qui ont effectué des stages en entreprise, durant leurs études, s'insèrent en général mieux que ceux qui n'ont eu aucun contact avec l'entreprise. La durée de ces stages est alors discriminante et un stage très court ne semble procurer qu'un avantage marginal.

Par ailleurs, une activité régulière ou fréquente semble reconnue comme expérience professionnelle puisqu'elle augmente la rémunération du premier emploi obtenu après la sortie. Ce n'est pas le cas d'une activité occasionnelle qui apparaît plus comme un *job* alimentaire ou le moyen d'acquérir davantage d'autonomie financière pour les jeunes.

Ces résultats confirment donc que le travail en cours d'études a non seulement un effet positif général sur l'insertion mais qu'il peut, dans certains cas, être considéré comme une première expérience professionnelle.

L'effet positif global relève de deux types d'explications : la première serait que les employeurs voient dans ces activités un signal de maturité vis-à-vis du travail, un indice de motivation ou même une compétence supplémentaire qui va les amener, toutes choses égales par ailleurs, à préférer ces jeunes ; la seconde consiste à penser que le jeune, habitué ou dans l'obligation de gagner de l'argent tout au long de ses études, est plus pressé de travailler et mène une recherche d'emploi plus intense. Cela pourrait même le conduire à être moins exigeant quant à l'emploi recherché, voire à accepter un emploi de même type (*ie* un petit boulot). À l'évidence, ces deux explications coexistent.

Ces effets sont plus significatifs lorsque l'emploi a été exercé régulièrement ou fréquemment ; ce dernier a alors un impact sur le salaire au premier emploi. Ces observations conduisent à des explications qui vont au-delà d'un simple effet de signal : certains de ces emplois font réellement partie de l'histoire professionnelle du jeune et représentent, pour lui et pour les employeurs, une véritable expérience professionnelle. L'emploi fréquent ou régulier dans les résultats présentés ici, sous contrat CDI dans nos travaux précédents, est reconnu dans les rémunérations ultérieures. Il amène à de meilleures positions sociales (Béduwé, Cahuzac, 1997) et favorise la stabilité et la pérennité de la relation d'emploi ultérieure (Béduwé,

Cahuzac, Giret, 1999). Autant d'éléments qui montrent que ces activités sont assimilables à de l'expérience ou, en tous cas, qu'elles ont les mêmes effets que celle-ci sur l'accès à l'emploi.

Le travail en cours d'études peut revêtir plusieurs formes, allant du simple « boulot » alimentaire, jusqu'au stage d'application de la formation, en passant par toutes les formes d'acquisition plus ou moins formelle d'expérience professionnelle. Suivant les cas, le capital humain du jeune s'en trouve plus ou moins modifié et la concurrence avec ses coformés sera plus ou moins grande. Le travail effectué peut ne pas correspondre à une connaissance supplémentaire directement en relation avec la formation reçue et donc peu valorisable en tant que telle ; il n'empêche qu'il peut être considéré comme une acquisition supplémentaire de capital humain (de compétence) et/ou une modification de signal qui s'avèrent, l'une et l'autre, déterminantes sur les modalités d'insertion.

Ce résultat amène au constat suivant : si le travail en cours d'étude est assimilable (dans certains cas) à de l'expérience professionnelle, c'est que l'insertion professionnelle du jeune (de certains jeunes) – son entrée dans la vie active – a commencé avant sa sortie de formation et l'obtention de son diplôme initial. Le moment où débute le processus d'insertion est donc individuel, lié à une décision personnelle plus ou moins indépendante du cursus de formation suivi. Cette approche a au moins deux conséquences :

– La remise en cause de la notion d'homogénéité d'une cohorte de jeunes sortis de la même formation, au même moment, et donc confrontés au même marché du travail pour leurs débuts dans la vie active. Cette double homogénéité est à la base des analyses portant sur l'évaluation d'une formation par le marché du travail, au travers des performances professionnelles d'une cohorte de *primo* sortants. L'acquisition potentielle ou réelle d'une expérience professionnelle préalable, par une partie de la cohorte, sous des formes elles-mêmes très hétérogènes, peut biaiser l'évaluation d'une formation : on ne peut, sans prendre le risque de se tromper entre les effets dus à la formation et ceux dus à l'expérience de travail, comparer l'insertion de « vrais débutants » avec celle de « débutants expérimentés »<sup>12</sup>. Il est à l'évidence difficile d'évaluer

les formations sans tenir compte de cet aspect. Ainsi Light (1998) montre que ne pas intégrer dans l'analyse l'expérience professionnelle acquise par les jeunes Américains durant leurs études, conduit à surestimer largement les rendements de l'éducation.

– Une interrogation supplémentaire sur la notion de premier emploi, pourtant déjà très difficile à mettre en œuvre. Comment repérer le *premier emploi* au sein d'une cohorte dont certains ont commencé à travailler bien avant les autres, avec les résultats que l'on sait ?

C'est pourtant en se basant sur ce concept de premier emploi que l'économétrie de l'insertion a apporté des résultats ces dernières années, notamment à l'aide des modèles de durée. Ceux-ci proposent une modélisation de la durée d'accès au premier emploi et/ou au premier emploi stable, à partir du moment où le jeune déclare sortir du système éducatif, sans tenir compte de cet éventuel passé professionnel (Fougère et Sérandon, 1993 ; Bonnal, Mendez et Sofer, 1999). Nos résultats révèlent que ces durées varient fortement suivant qu'il y a eu ou non travail pendant les études. Mais alors comment distinguer, au sein de la cohorte, les « emplois en cours d'études qui comptent » des petits boulots alimentaires ?

En outre, il est fréquent de constater qu'un emploi pris en cours d'études est poursuivi au-delà de la fin de formation. Une durée d'accès à l'emploi nulle – *ie* une insertion immédiate – peut donc correspondre à deux faits bien distincts : la poursuite d'un emploi trouvé en cours de formation d'une part, l'obtention d'un premier emploi immédiatement après la fin de sa formation, d'autre part. Ainsi, 70 % des jeunes de l'enquête « Génération 92 » qui ont travaillé régulièrement au cours de leurs études, ont trouvé leur premier emploi immédiatement, contre 45 % chez ceux qui « n'ont pas travaillé régulièrement ». Réciproquement, un quart des jeunes déclarent avoir trouvé le premier emploi (après la sortie) dans une entreprise où ils avaient déjà travaillé lors de leurs études. N'est-ce pas la recherche de cette première entreprise qui s'avérerait déterminante pour l'avenir de leur insertion ?

Finalement, la question fondamentale qui se pose pourrait être la suivante : faut-il traiter le travail en cours d'études comme une variable individuelle supplémentaire, éventuellement endogène<sup>13</sup> mais explicative du

<sup>12</sup> Ce qui n'est pas le cas des formations par alternance sous statut scolaire ou de celles passées en apprentissage puisque tous les jeunes sont « logés à la même enseigne ».

<sup>13</sup> Il y a sans doute des prédispositions au travail en cours d'études. C'est une piste de recherches que nous comptons suivre.

parcours professionnel ultérieur ? Ou doit-on considérer que c'est le processus d'insertion lui-même qui doit être appréhendé différemment, c'est-à-dire plus tôt, dès l'apparition des premiers liens, même informels, que le jeune tisse avec le monde du travail ? Le travail en cours d'études constitue-t-il un déterminant de l'insertion, au même titre que le diplôme, l'origine sociale, le parcours scolaire, etc., ou bien fait-il partie intégrante du processus d'insertion dont il constituerait le point de départ ?

La méthodologie du système d'enquêtes actuel nous oblige à opter, techniquement, pour la première solution. Les résultats obtenus, par leur force, leur constance et leur pertinence pour tous les niveaux de formation, plaident cependant pour une analyse plus ambitieuse qui ferait démarrer l'étude de l'insertion en amont de la fin de formation. L'insertion professionnelle est un processus qui démarre dès les premiers contacts avec le marché du travail. Même débutant, le jeune cherche à vendre sa compétence et non seulement son diplôme.

Cette approche nous semble pertinente ; pour autant, a-t-elle un avenir ?

L'intérêt porté au travail des étudiants et des élèves, comme objet d'étude, a émergé dans un contexte marqué par le développement sans précédent des durées de scolarité et la montée des niveaux d'éducation. Cette scolarisation accrue du plus grand nombre s'est par ailleurs produite au sein d'un marché du travail marqué par le chômage et la précarité. De ce fait, le *job* alimentaire traditionnel a sans doute été, pour beaucoup, remplacé par un petit boulot qui, outre une rémunération, enrichit le *Curriculum Vitae* et permet d'exhiber cette fameuse « première expérience professionnelle » tant réclamée par les employeurs.

Que se passera-t-il si le retour à la croissance s'avère durable ? Le travail étudiant ou lycéen retrouvera-t-il son rôle de pure ressource financière ? Les élèves retourneront-ils à des comportements plus classiques dans l'acquisition de leur diplôme, ce qui semble être le cas actuellement aux États-Unis<sup>14</sup> ? Ou, au contraire, la reprise économique produisant une augmentation d'activité, les étudiants et les jeunes de plus de dix-huit ans seront-ils sensibles à ces nouvelles opportunités, génératrices d'expérience professionnelle ? Il est bien sûr difficile de répondre à ces questions, mais le mouvement de hausse générale d'éducation amorcé en France au milieu des années quatre-vingt, bien que porté par les difficultés économiques rencontrées par les jeunes sur le marché du travail, ne semble pas vraiment sensible aux variations conjoncturelles. La demande d'éducation a toutes les chances de rester très forte et les étudiants, plus nombreux, plus âgés, plus diplômés, risquent de continuer à se différencier sur la question du travail en cours de formation. Il semble que l'intérim pourrait jouer là un rôle important du fait des intérêts convergents entre les jeunes étudiants et les agences sur la notion de travail flexible<sup>15</sup>. Recueillir des données susceptibles de dénouer la complexité des liens entre travail avant et après les études est à nos yeux un enjeu important pour l'avenir.

<sup>14</sup> Voir par exemple un article de M.W. Walsh du *New-York Times* « Ados, les jobs d'été n'ont plus la côte », repris pas *Courrier International*, juillet 2000.

<sup>15</sup> Selon les résultats d'une enquête CSA/Syndicat des entreprises de travail temporaire de septembre 2000 (cf. *La Lettre de l'Étudiant* du 23 octobre 2000), 27 % des intérimaires qui décrochent une première mission sont des étudiants qui poursuivent parallèlement leur formation, contre seulement 20 % en 1996 et 9 % en 1990. 87 % de ces jeunes pensent que le passage par l'intérim est utile pour trouver un emploi, 29 % déclarent avoir acquis de nouvelles compétences et 34 % une formation professionnelle.

---

## Bibliographie

---

Ballion R. (1994), *Les lycéens et leurs petits boulots*, Hachette Éducation.

Beduwé C., Dauty F. et Espinasse J.-M. (1995), « Trajectoires types d'insertion professionnelles :

application au cas des bacheliers professionnels », *Note LIRHE* n° 190, parue également in Degenne A., Mansuy M., *Trajectoires et insertions professionnelles*, Documents séminaires Céreq, n° 112, pp. 7-26.

- Béduwé C., Cahuzac E. (1997), « Première expérience professionnelle avant le diplôme », *Formation Emploi*, n° 58, pp. 89-108.
- Béduwé C., Cahuzac E., Giret J.-F. (1999), *Travail étudiant et insertion professionnelle des jeunes*, Communication présentée aux Journées de Microéconomie appliquée, Lyon (parue également en note LIRHE n° 304, 2000).
- Bonnal L., Mendes S., Sofer C. (1998), « Acces to the first job : a comparison between apprenticeship and vocational in France », *Document de Recherche*, LEO-CRESEP, n° 20.
- Bordigoni M., Vergnies J.-F. (1997), « Étudiants salariés : quand la vie active commence avant la fin des études », *BREF*, CEREQ, n° 132, pp. 1-4.
- Broucker de P., Gensbittel M.-H., Mainguet C. (2000), *Déterminants scolaires et analyse de la transition*, Communication au colloque de l'OCDE, International Workshop on comparative data on education-to-work transitions, Paris 21-23 juin, pp. 1-14.
- Carr R., Wright J.D., Brody C.J. (1996), « Effects of high school work experience a decade later : evidence from the National Longitudinal Survey », *Sociology of Education*, vol. 69, pp. 66-81.
- Couppie T., Mansuy M. (2000), « La place des débutants sur les marchés du travail européen », *BREF*, CEREQ, n° 164, pp. 1-4.
- Courgeau D., Lelièvre E. (1989), *Analyse Démographique des Biographies*, Édition de l'INED, Paris.
- Ehremberg R.G., Sherman D.R. (1987), « Employment while in college, academic achievement and postcolleges outcomes : a summary of results », *Journal of Human Resources*, vol. 22, n° 1, pp. 1-23.
- Fougère D., Sérandon A. (1993), « La transition du système éducatif à l'emploi en France : le rôle des variables scolaires et sociales », *Revue d'Économie Sociale*, n° 12, pp. 89-99.
- Galland O., Oberti M. (1996), *Les étudiants*, Collection « Repères », Éditions La Découverte, Paris.
- Giret J.-F. (1998), « Pour une définition empirique de la période d'insertion », in Méhaut P. et Mossé P. éditeurs, *Les Politiques Sociales Catégorielles ; Fondements, Portées et Limites*, L'Harmattan, pp. 226-249.
- Giret J.-F. (2000), *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*, CNRS Éditions, 247 p.
- Granovetter M.S. (1973), « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, 78, pp. 1360-1380.
- Grignon C., Gruel L. (1999), *La vie étudiante*, Collection « Politique d'aujourd'hui », PUF, Paris.
- Light A. (1998), « Estimating the return to schooling : when does the career begin ? », *Economics of Education Review*, vol. 17, n° 1, pp. 31-45.
- Meyer H., Wise D.A. (1982), « High school preparation and early labor force experience », in Freeman R.B., Wise D.A., *The Youth Labor Market Problem : Its Nature, Causes and Consequences*, pp. 277-347, NBER, The University of Chicago Press, Chicago, 555 p.
- Minni C., Poulet P. (1999a), « L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998) », *Notes d'information de la DPD*, 99.07, 1-5 et 99.08, 1-5.
- Ruhm C.J. (1997), « Is high school employment consumption or investment ? *Journal of Labor Economics*, 15, pp. 735-776.
- Vernières M. (1997), *L'insertion professionnelle, analyse et débats*, Economica, Paris, 197 p.
- Vergnies J.-F. (1999), « Les diplômés de l'université manquent-ils d'expérience ? » in *Dix ans d'observation de l'enseignement supérieur, acquis et perspectives*, Actes du colloque de l'OURIP, pp. 37-46.

## Résumé

### Le travail en cours d'études a-t-il un effet sur l'insertion professionnelle ? Application aux données de l'enquête « Génération 92 »

par Catherine Beduwé et Jean-François Giret

Le travail en cours d'études est souvent considéré comme un « petit boulot » sans grande valeur professionnelle. Pourtant, il a plusieurs raisons d'être un avantage lors de l'insertion professionnelle : compétence supplémentaire, signal positif pour les futurs employeurs, indice de motivation à travailler. L'enquête du Céreq auprès des jeunes ayant achevé leur formation initiale en 1992, permet de montrer que cette première activité de travail, exercée avant la fin des études, influe sur l'insertion professionnelle des jeunes, et ce quel que soit leur niveau de formation. L'intensité de l'activité exercée joue un grand rôle sur l'insertion ultérieure. Lorsqu'elle a été régulière ou fréquente, elle accélère la stabilisation du jeune sur le marché du travail : accès plus rapide à un emploi sous contrat à durée indéterminée et mieux rémunéré. Lorsqu'elle est occasionnelle, elle sert surtout à préserver des situations de chômage ou de précarité prolongées.